

FOYER MATERNEL  
« LE BIEF »



***RAPPORT D'ACTIVITE***

*2*

*0*

*1*

*0*



## FOYER MATERNEL « LE BIEF »

---

### CONTACT :

4 rue du Moulin  
92160 ANTONY  
Téléphone : 01.46.68.81.48  
Télécopie : 01.46.66.83.40  
E-mail : [secretariat.lebief@avvej.asso.fr](mailto:secretariat.lebief@avvej.asso.fr)

### ACCES :

**Autobus** : ligne 197 - Paris : Porte  
d'Orléans - Arrêt « Mounié »  
**R.E.R. B4** - Direction St-Rémy-lès-  
Chevreuse - Gare d'Antony

---

### ACCUEIL :

- 1. Service éducatif de mères mineures** : accueil collectif de 8 mères mineures avec un enfant de 0 à 3 ans
- 2. Service éducatif de mères majeures** : accueil de 15 mères majeures (18 à 21 ans au moment de l'admission) avec un enfant de 0 à 3 ans, en studios autonomes sur « les Baconnets », à Antony.
- 3. « Espace petite enfance »** : Accueil collectif de jour de 12 places pour les enfants des mères mineures ou majeures.
- 4. Accueil Familial** de jour pour 11 enfants chez des assistantes maternelles agréées de jour (et, pour certaines, jour/nuite : cet agrément étant utilisé uniquement dans des situations particulières).

---

### MISSION :

L'institution reçoit les enfants de 0 à 3 ans et leur jeune mère adolescente dont le lien qui les unit peut produire un risque pour le développement de l'enfant. Nous y menons une action éducative auprès de l'enfant, garantissons le maternage nécessaire au tout-petit, privilégions son éveil psychomoteur, son rapport à l'autre, développons son aptitude à communiquer. Nous lui assurons la présence fréquente et régulière de sa mère, ce qui lui permet d'établir un lien affectif constant et suivi avec elle dans le cadre d'une vie commune. Nous intégrons un « dire » entre l'enfant et sa jeune mère. Par ailleurs, nous essayons de rompre l'isolement de ces adolescentes, favorisons leur projet de vie en leur apportant une aide matérielle et éducative : nous encourageons leurs apprentissages, leur prise de parole et les accompagnons à assumer la responsabilité de leurs dires, leurs actes, leurs engagements. Nous les autorisons aussi à penser, à poser la façon dont elles souhaitent, mais aussi peuvent être mère.

**Les fondements de notre projet éducatif** sont élaborés sur l'idée maîtresse que tout lien maternel n'est pas par essence forcément « bon », mais qu'un petit enfant peut susciter chez sa mère un réel désir de vie. Nous travaillons ainsi à :

1. Assurer au nouveau-né une sécurité affective minimum, lui permettre d'établir au quotidien un lien avec sa mère, mais aussi son père quand ce dernier l'a reconnu ou souhaite le faire, être éduqué, socialisé et de ne pas souffrir précocement de graves carences affectives. Évaluer l'existence ou non d'un lien familial possible dans la continuité.
2. Rompre l'isolement de l'adolescente en rupture familiale qui a connu abandons, rejets, placements. Contribuer à sa construction identitaire, à son individuation et à sa socialisation : à l'inscrire dans « ici et maintenant » ; à lui donner les repères éducatifs et une perspective curative pour penser sa vie et grandir, à s'insérer socialement et professionnellement et à appréhender sa fonction parentale à plein temps, ou partiellement sans culpabilité.
3. Permettre le développement d'une relation entre une adolescente devenue mère et son tout petit enfant en accompagnant le maternage, et en les initiant l'un et l'autre au langage.

4. Permettre si possible à cet enfant de rompre avec le cercle vicieux de l'ignorance des origines en intégrant son tissu générationnel (quand c'est réalisable). Autoriser le père qui l'a reconnu à s'approprier sa fonction parentale et à appréhender ses responsabilités. Inviter ses grands-parents à investir leur rôle.

---

**AGRÉMENT :**

Habilitation Aide Sociale à l'Enfance

---

**STRUCTURE :**

Notre effectif : 46 enfants et mères adolescentes de 12 à 21 ans.

**Directeur :** Thierry SIMON

**Directrice adjointe :** Hamida BENKHELFALLAH

**Chef de service éducatif :** Thibaud CLOUET

Économe - Adjointe d'économat - Secrétaire de direction / Éducatrices de jeunes enfants - Auxiliaires-puéricultrices / Assistantes maternelles / Éducatrices et éducateurs spécialisés (deux équipes distinctes : pour mineures, pour majeures) / Puéricultrice - Pédopsychiatre - Pédiatre - Psychologues / Maîtresse de maison - Veilleurs de nuit et Agents techniques (Biberonnerie, Ménage, Entretien)

## ***Foyer maternel LE BIEF***

2010 aura été une année de pleine activité pour les services de l'établissement, service éducatif des mères mineures, service éducatif des mères majeures, service petite enfance : poursuite et finalisation de travaux initiés les années précédentes, élaboration de diverses ré-organisations effectives en fin d'année ou en voie de l'être.

Fin 2009, le départ quasi simultané du directeur et du directeur-adjoint avait suscité quelques inquiétudes parmi les personnels. Mais le nouveau directeur arrivé en janvier a trouvé des équipes mobilisées sur leurs missions, des cadres, chef de service éducatif et responsable de l'Espace Petite Enfance, qui ont assuré les transmissions nécessaires à la continuité du projet d'établissement.

L'arrivée d'une directrice-adjointe permettait d'évoluer à partir du mois d'août dans une configuration d'encadrement complète.

L'année a été marquée d'une part, par la stabilité des équipes éducatives mais aussi par l'impossible recrutement d'un(e) remplaçant(e) de la pédopsychiatre partie en retraite.

Le travail d'évaluation avait permis de faire émerger plusieurs pistes d'amélioration pour les années à venir, dont une était prioritaire.

### **C.V.S., conseil de la vie sociale**

Si l'ensemble des outils de la loi du 2 janvier 2002 était opérationnel depuis plusieurs années, et plus précisément depuis la validation du projet d'établissement en 2008, le CVS devait encore être mis en place. L'élaboration a été menée par un groupe de travail transversal à l'établissement : réflexion sur le sens éducatif et la constitution même du CVS, modalités d'élection ou de désignations, sensibilisation des autres professionnels, travail sur le règlement de fonctionnement, l'organisation du processus électoral, communication en direction des différents participants potentiels.

Le CVS a été pensé comme un outil d'éducation à la citoyenneté. Le processus électoral est en soi une simulation de démocratie, qui suppose l'engagement individuel, la capacité de certaines jeunes mères à assumer la responsabilité de représenter leurs pairs et à s'installer dans une posture d'interlocuteur institutionnel.

Différents acteurs ont été invités à occuper une place : représentants des « usagers » (mères mineures et majeures, pères d'enfants accueillis, parents de mères mineures), et représentants institutionnels (salariés, représentant du conseil d'administration de l'AVVEJ, membres des 3A, association des anciens et amis de l'AVVEJ). L'ouverture du CVS à un représentant de l'aide sociale à l'enfance du département des Hauts-de-Seine a pour motivation principale que soit incarné dans l'institution, particulièrement dans cette instance, le mandat de protection de l'enfance qui détermine la mission principale du foyer maternel.

### **Organisation transversale**

Cette commission de travail, une fois le travail préparatoire accompli, s'est institutionnalisée pour se constituer en instance permanente. Réunion mensuelle, elle rassemble des représentants des différents services, chargés de suivre l'évolution des outils mis en place et de les actualiser (livrets, règlements, CVS...), d'analyser la coordination des différents services ou intervenants, de veiller à ce que les préconisations du travail d'évaluation sont effectivement mises en œuvre.

Une réunion de synthèse a également été mise en place. Animée par la directrice-adjointe, elle réunit les différents intervenants de l'établissement autour d'une situation, avec comme objectif la construction d'une parole institutionnelle cohérente avant qu'elle ne soit portée auprès de nos partenaires.

### **Service éducatif des mères majeures : la dimension collective de l'accueil**

Si l'accueil de mères majeures avec enfants, dans des appartements qu'elles occupent de façon autonome, leur procure une indépendance recherchée tout en offrant des conditions d'hébergement favorables à l'éducation de leur enfant, il peut aussi être facteur d'isolement et de repli sur soi, également favoriser la mise à distance de l'équipe éducative.

Le recours plus fréquent à des modes d'accompagnement collectifs, avec l'effectif complet ou par petits groupes, ponctuels ou réguliers, choisis ou institutionnalisés, a constitué une orientation intensifiée pendant l'année, avec comme finalité de corriger une trajectoire d'éloignement(s) qui n'a rien d'inéluctable :

- Organisation d'ateliers pâtisserie pour une participation aux événements institutionnels festifs (juin et décembre)
- Organisation de réunions d'éducation à la santé (cf. infra « *L'éducation à la santé en foyer maternel* », Isabelle HEMAR, infirmière).
- Prise en compte des temps de vacances pour ces mères majeures comme moment privilégié de construction du lien avec l'enfant et de rencontre avec les adultes en charge de les accompagner. L'émulation collective permet que ces mères souvent isolées s'engagent dans une dynamique positive avec leur enfant, favorise leur socialisation, avec leur inscription possible dans les propositions de sorties et d'activités mères/enfants mises en place pendant les périodes de vacances scolaires, par l'ensemble des services de l'établissement.  
AU mois de juillet, un séjour de trois jours a été organisé près du Mont-Saint-Michel. Il a permis à quatre mères majeures de partir ensemble avec leurs enfants, encadrés par deux éducatrices, Lucie LIBERT et Marie FAURE.  
Moment privilégié et inédit pour ces mères avec leur enfant, de partage, de plaisir et de solidarité avec les autres, moment pendant lequel une relation différente peut s'instaurer avec les professionnels. Ces derniers accumulent ainsi un capital relationnel dont les dividendes seront perçus jusqu'à la fin de l'accueil des jeunes mères concernées.
- **Les médiations culturelles** sont encouragées, tant il a été vérifié qu'elles permettent aux personnes accueillies de dépasser des a priori sur leur propre capacité à élaborer et réaliser, à entrer en contact et faire avec l'autre, à proposer quelque chose de soi...

#### Atelier Peinture/Sculpture

Organisation conjointe avec le service éducatif de mères mineures, d'un atelier Peinture/Sculpture, animé par Alain RAVON et Géraldo GONCALVES, Éducateurs, qui a permis la réalisation avec et par les mères majeures et mineures, de plusieurs personnages géants, colorés, de dimensions diverses, en papier collé sur des formes élaborées avec du grillage.

#### Empreintes de pieds, de mains...

*« Un atelier a été proposé en amont de la fête des mères au service appartement en mars-avril 2010. Cette activité, à la demande d'une jeune femme, a pu être mise en place durant six séances de deux heures. Le jour choisi était le vendredi fin d'après-midi, permettant la présence de l'enfant une fois que la mère a pu le reprendre dans son mode de garde de journée.*

*Ce temps collectif avait pour prétention de réaliser des empreintes de pieds, de mains de leurs enfants en vue d'un cadeau à l'approche de la fête des mères ou des pères. L'argile utilisée comme support de base, matière vivante que procure la terre lorsqu'elle est touchée, malaxée, imprégnée des énergies de chacune. Fixant l'empreinte corporelle de leur enfant venant symboliser la rencontre et la mémoire.*

*Cet atelier a été suivi par 5 jeunes femmes et leurs enfants qui ont participé de façon régulière durant les six séances. Les réalisations de leurs empreintes ont donné lieu à de nombreuses créations en forme de cœur, de soleil, de formes géométriques... Chaque semaine, elles ont pu retrouver leurs productions en voyant l'évolution du séchage de l'argile, leur permettant de recommencer si leur réalisation ne leur convenait pas, ou de passer à l'étape suivante, par l'apport d'une couche de peinture et la pose d'un ruban pour terminer leur création.*

*Créer un objet, empreinte vivante et noble, mêlant le souvenir et trace de leur bébé, leur a permis pendant un moment de s'arrêter et de regarder leur enfant autrement.*

**Alain RAVON**  
Educateur

- Mise en place d'une réunion mensuelle des mères majeures (sans la présence de leur enfant), avec l'ensemble de l'équipe éducative, le chef de service éducatif, la directrice-adjointe, dans les locaux du service. Cet espace de parole doit permettre aux jeunes femmes d'échanger avec les professionnels et entre elles, sur les sujets qui sont des préoccupations partagées, liées aux modalités de leur accueil ou plus générales. Il s'agit par cette contrainte, de rappeler le cadre et le sens de leur accueil dans un foyer maternel. L'organisation de ces réunions a nécessité l'ajustement des horaires de la crèche collective et la contribution des assistantes maternelles devant accueillir un peu plus tard les enfants.

Le réaménagement des locaux du service avec la permutation des espaces bureaux et des espaces d'accueil collectif, maintenant plus grands et plus adaptés a favorisé la mise en œuvre de cette orientation.

Autre déclinaison préparée et qui sera effective en janvier 2011 : la modification de l'adresse des jeunes mères, qui sera non plus celle de l'appartement qui leur est confié pendant la durée de leur accueil, mais celle du service qui les accompagne. Il s'agit, outre de créer le prétexte à la rencontre avec les professionnels en imposant un point de passage par le service, de signifier le cadre réglementaire qui préside à nos missions.

## Service Petite Enfance

Françoise FORET – Responsable Petite Enfance de l'établissement

L'année a été marquée par la finalisation du projet de service initiée en 2009. Françoise Forêt, responsable de l'espace Petite Enfance décrit la démarche.

### Projet du service Espace Petite Enfance

*Entre 2007 et 2008, l'équipe Espace Petite Enfance a collaboré avec les différents services du Centre Maternel à l'élaboration du « Projet Institutionnel du Foyer Le Bief ».*

*En 2009, il apparaissait qu'un projet spécifique EPE s'imposait pour décliner le projet d'établissement dans cette mission particulière, avec l'objectif de construire une identité de service pour une équipe consciente de son rôle, et simultanément d'améliorer la coordination avec les autres services de l'Etablissement.*

*Cette demande de l'équipe a été prise en compte et un dispositif a été mis en place pour mener à terme ce travail.*

*L'opportunité de la présence d'une stagiaire CAFERUIS qui devait effectuer un mémoire sur ce sujet s'est présentée dans ce projet.*

*Trois journées de travail à l'extérieur de l'Etablissement ont été organisées. Dans cette instance, l'agent d'accompagnement des tout-petits, les auxiliaires de puériculture, les éducatrices de jeunes enfants ont confronté en équipe leur positionnement avec la puéricultrice et le directeur adjoint.*

*L'élaboration de ce projet se situe essentiellement sur quatre niveaux : l'enfant dans son individualité, le groupe d'enfants, la cohésion de l'équipe et la transversalité avec les autres services de l'Etablissement.*

#### **Les objectifs du projet étaient :**

1. pour l'enfant  
*Le sécuriser davantage en lui proposant des repères mieux perceptibles et adaptés à son âge*
2. pour le groupe d'enfants  
*Mieux considérer son influence sur l'enfant, mieux évaluer le développement de l'enfant au sein d'un collectif*
3. Pour l'équipe
  - a. *Construire un outil de référence sur lequel s'appuyer. Par une réflexion commune, permettre une harmonisation des pratiques éducatives.*
  - b. *Elaborer à partir des formations et sensibilités de chacune des professionnelles, en vue de respecter l'enfant dans sa dimension de sujet.*
  - c. *Mieux accueillir les stagiaires, les nouveaux collègues, remplaçants en CDD lors des congés maternité et maladie ou de formation, en CDI après un départ définitif.*
4. Pour la transversalité au sein du foyer, entre ses différents services  
*Il apparaît qu'il n'est pas toujours facile de faire exister dans un centre maternel, l'enfant, en tant qu'il est un individu « en dehors de sa mère », celle-ci, adolescente ayant capacité à mobiliser toutes les énergies.*  
*Le projet facilite une meilleure compréhension des professionnels des autres services du Foyer le Bief sur les missions de l'EPE : Protection de l'enfant, Projet personnalisé de l'enfant.*

Ce projet de service est une création évolutive, il devra être réajusté chaque année.

## **Service éducatif de mères mineures**

L'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des jeunes mères et de leurs enfants a été mise en œuvre par des aménagements de locaux, en intensifiant la présence éducative à des moments essentiels de la journée ou de la semaine.

### 1) Aménagements

- accroître la convivialité des espaces collectifs avec l'aménagement d'un coin salon dans la salle à manger,
- créer un lieu d'entretien individualisé et de rencontre avec les familles des mères mineures ou les pères des enfants, avec l'aménagement d'un lieu spécifique dans la salle de réunion.

### 2) Doublure de l'encadrement le dimanche entre 17 et 20 h

La soirée du dimanche est un temps éducatif souvent difficile à vivre pour les jeunes mères : celles qui sont parties en week-end en famille doivent rentrer et leur retour plus ou moins enthousiaste est influencé par ce qui se sera passé, celles qui ne sont pas parties voient se terminer un week-end pendant lequel leur isolement aura pu leur paraître d'autant plus intense.

L'éducateur de service ressent également une certaine solitude qui ne le prédispose pas forcément à affronter celle que ressentent bien souvent les adolescentes.

Afin de mieux accompagner les retours, faire en sorte que le repas soit pris plus sereinement par les mères et les enfants, une doublure éducative a été expérimentée et ses éventuels bénéfices seront évalués au printemps 2011.

### 3) Réorganisation des services généraux

Cette réorganisation a revêtu plusieurs aspects :

- augmentation du temps de travail de l'homme d'entretien, passé d'un trois-quarts temps à un plein temps. A noter qu'il intervient dans les locaux de la rue du Moulin mais également dans le service éducatif des mères majeures et qu'il est chargé de l'entretien des 15 appartements de ce service.
- augmentation du temps de travail de l'agent de service chargé du ménage dans les locaux de la rue du Moulin. Cette augmentation a permis d'améliorer la propreté des locaux et que lui soit confiée une partie des tâches de lingère...
- ... dont la maîtresse de maison a pu être partiellement déchargée, pour qu'elle soit plus présente auprès des jeunes mères, dans les étages, dans les chambres. D'autre part, afin de mieux coordonner son action avec celle de l'équipe éducative, elle participe à un temps de réunion chaque mois.
- Le dispositif sera complet en janvier (2011) avec le recrutement d'une maîtresse de maison chargée de la mise en place du repas du soir, présente avec les éducateurs de service. Ils devraient être plus disponibles auprès des mères et de leurs enfants, avec l'intention de faire de ce moment excessivement animé, un moment plus convivial, plus propice à l'échange, aux conversations, et permettre aux mères de s'occuper plus sereinement du repas de leur enfant.

### 4) Formation collective

Pour réfléchir ensemble aux questions liées à l'accompagnement quotidien, dans un foyer où vivent adolescentes et enfants, l'équipe éducative avec la maîtresse de maison a suivi une formation interne intitulée « Gestion de la vie quotidienne en foyer maternel » (quatre demi-journées).

### **Vacances des mères mineures et de leurs enfants**

Ces temps sont toujours considérés avec beaucoup d'attention pendant les périodes de vacances scolaires et font l'objet d'un travail transversal à l'établissement, par la mise en place d'une commission « vacances », à laquelle participent les équipes des différents services.

En juillet, un séjour a été organisé à la mer, à Saint-Pair en Normandie. Il a permis à quatre mères adolescentes et à leurs enfants de partir pendant une semaine dans un village de vacances, accompagnés par une équipe constituée d'une éducatrice spécialisée du service éducatif de mères mineures (Céline LEBRUN) et de deux éducatrices de jeunes enfants de l'Espace Petite Enfance (Julie BUTERI et Laurence COURTIN).

**Thierry SIMON**  
Directeur

## L'éducation à la santé en foyer maternel

Isabelle HEMAR - Infirmière

Infirmière au foyer maternel Le Bief, j'ai pour mission de promouvoir l'éducation à la santé et donc de sensibiliser les jeunes mères mineures et majeures à « *pouvoir prendre soin de soi pour pouvoir prendre soin de l'autre* ». Il est en effet primordial qu'elles soient conseillées en matière de santé, de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité.

L'importance de l'éducation à la santé réside dans la prévention. Celle-ci n'est porteuse de résultats que sur le long terme, c'est un travail au long court difficilement quantifiable.

Seul un travail en collaboration avec les équipes éducatives (service d'accueil des mères mineures et service d'accueil des mères majeures) et les professionnels de la petite enfance (Espace Petite Enfance) permettra aux mères de se nourrir de ces connaissances, d'adopter de nouveaux comportements face à la gestion de leur propre santé ou de celle de leur enfant et éviter ainsi de se mettre parfois en danger.

### L'éducation à la santé se déroule de différentes façons

- **De façon collective, dans les locaux du Foyer** sous forme de réunions, d'ateliers ludiques où chacun peut échanger s'il le désire. Les informations et les conseils délivrés sont simples et adaptés à la vie quotidienne.

Ces réunions se pratiquent souvent en collaboration avec une **sage-femme** de la CPAM, lors de chaque vacances scolaires.

Elles se déroulent au foyer ou dans les locaux du service externe des jeunes mères majeures. Elles sont parfois communes pour les mères mineures et majeures.

Une à deux réunions sont généralement organisées pendant la première semaine des vacances.

La présence des jeunes femmes à ces réunions, varie selon leur parcours (scolarité, stage, parcours professionnel ou maladie) mais peut être aussi fonction de leur motivation ou appréhension face à certains des sujets abordés.

Il est impératif que les enfants soient accueillis à l'Espace Petite Enfance ou par leur assistante maternelle avant la séance, afin que les mères soient totalement disponibles.

### Les thèmes abordés sont variés et sont fonction des besoins

- La contraception, la sexualité et les infections sexuellement transmissibles,
  - Le bébé secoué,
  - Les accidents domestiques,
  - La diversification alimentaire,
  - L'hygiène,
  - Les maladies infantiles,
  - Les risques par grands froids, les risques solaires, (comment habiller son enfant en fonction de la saison),
  - La gestion de sa pharmacie à domicile : comment conserver, prendre ou donner les médicaments, la trousse à pharmacie pour partir en vacances avec son enfant.
- 
- **De façon collective, à l'extérieur du Foyer, en collaboration avec les différents professionnels de santé de la ville :**
    - Utilisation des ressources apportées par la PMI ou par le Centre de Planification et d'Education Familiale en participant à une réunion animée par une conseillère conjugale autour de la contraception par exemple.
    - Participation des mamans et de leurs enfants aux accueils-jeux proposés, aux conseils sur l'allaitement, sur le massage du bébé...
    - Travail en partenariat avec le réseau médical et paramédical de la ville :
      - montrer à la jeune mère l'intérêt d'avoir un suivi médical,
      - de faire suivre son enfant régulièrement par un pédiatre.

- **De façon individuelle** : ce qui me permet d'accompagner ces jeunes mères en fonction de leurs besoins et de répondre à toutes leurs questions.
  - Visite à domicile et conseils, sur l'allaitement, le sommeil de l'enfant par exemple,...
  - Accompagnements chez le médecin ou à l'hôpital, suivi post-natal,
  - Faire prendre conscience aux mères que la santé a un coût :
    - qui peut être pris en charge par la CMU à condition de faire les démarches nécessaires pour l'obtenir,
    - et qu'il restera toujours une part à la charge de l'assuré.
  - Je suis garante du suivi médical des mères et des enfants au sein de l'établissement :
    - suivi des vaccinations mères/enfants,
    - suivi des visites en PMI,
    - suivi des bilans de santé des jeunes mamans.
  
- **Sensibilisation par des affichages réguliers** dans les différents services : mères mineures et mères majeures.
  - Les affichages sont adaptés en fonction de la thématique abordée en éducation à la santé et en fonction des besoins ponctuels,
  - Des brochures et des dépliants de l'institut national pour l'éducation à la santé leur sont également donnés lors des réunions collectives d'éducation à la santé,
  - Deux porte-dépliants sont alimentés : le renouvellement est assuré trimestriellement par « *Relais patient* » (service d'information, de prévention et d'éducation à la santé, qui après accord du médecin de l'établissement, propose gratuitement des supports pour brochures et des porte-affiches, afin de relayer les campagnes nationales de prévention).

## Sans papiers, mère et mineure en foyer maternel

Thibaud CLOUET – Chef de Service Educatif

Notre établissement accueille de plus en plus souvent des jeunes mères mineures sans papiers. L'accompagnement de ces situations vient régulièrement buter contre les difficultés qu'engendre ce statut pour ces jeunes femmes.

Elles sont en effet insécurisées par la question d'une éventuelle expulsion à leur majorité, ce qui les prive fréquemment de la disponibilité psychique nécessaire à la mise en place d'une relation mère-enfant sereine. Or, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance n'offrent pas systématiquement un accompagnement sur ces questions.

Dans ce contexte, et pour ne pas laisser ces jeunes adolescentes seules face à la complexité des procédures qu'elles doivent accomplir, l'équipe éducative les accompagne auprès de différents partenaires.

Le premier est la Maison de la Justice et du Droit de Châtenay-Malabry. Mais certaines ont pu être approchées sur leur lieu de scolarisation par les bénévoles du Réseau Education Sans Frontière et ont sollicité de pouvoir les rencontrer.

C'est ainsi que les éducateurs ont fait connaissance avec une bénévole du RESF pour Antony-Bourg-la-Reine.

Lors d'une rencontre, elle a expliqué les grands principes de la procédure de régularisation : les jeunes femmes ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'une obligation de quitter le territoire avant leur majorité ; les démarches officielles d'obtention d'un titre de séjour ne peuvent être entamées avant.

Cela doit leur permettre de se concentrer sur l'objectif de démontrer le moment venu, qu'elles construisent quelque chose en France.

Dans cette perspective, la poursuite de la scolarité est une preuve d'intégration importante, de même que les certificats que pourrait établir la PMI ou la crèche de leur fréquentation assidue. Ainsi, l'aspect éducatif primordial de ces questions est renforcé par une motivation supplémentaire pour ces mineures désireuses d'accroître leurs chances d'obtenir des papiers.

Cette bénévole RESF a indiqué qu'on ne remet pas de carte de séjour sans présentation d'un passeport du pays d'origine.

L'obtention d'un tel document peut donc faire l'objet de démarches auprès des ambassades concernées avant la majorité. Toutefois, les personnes originaires notamment du Congo-Kinshasa, (plusieurs sont accueillies au foyer maternel) Cameroun et Angola ne pourront pas se faire délivrer de passeport par les ambassades de leur pays. Pour elles, seuls des contacts au pays pourront effectuer ces démarches à leur place.

Elle a enfin expliqué qu'il est important de ne pas se tromper dans sa demande de titres de séjour. Il en existe plusieurs.

Le titre *Etudiant* est accordé après une procédure relativement courte mais il ne permet pas de travailler, et il concerne les personnes qui envisagent des études universitaires - ce qui est parfois mais rarement le cas des jeunes que nous accueillons.

Il est préférable de résister à la tentation de demander un tel titre au risque de se retrouver à moyen terme à nouveau en situation irrégulière.

Il faut donc demander le titre *Vie privée et familiale* si la jeune femme souhaite vivre en France.

Cinq jeunes femmes accueillies au foyer maternel Le Bief ont été concernées en 2010.

Ces accompagnements ont été marqués par des particularités dans les domaines de la scolarisation, dans leur rapport à l'argent, et surtout par des difficultés liées aux angoisses et aux incertitudes vécues en permanence, et qui s'aggravent à mesure que se rapproche leur majorité.

Concernant leur scolarisation, ces jeunes femmes ont souvent une conscience aiguë de la nécessité pour elles de suivre avec assiduité une scolarité. Elles ont en effet la perspective proche et concrète d'avoir à fournir ces preuves d'intégration évoquées plus haut.

Toutes les jeunes femmes sans papiers que nous avons reçues ont été des élèves appréciées, que ce soit dans le cadre de formations au sein d'un établissement de l'Éducation Nationale ou bien dans le cadre d'une formation *pôle emploi*.

Cette assiduité et cette motivation se traduisent par des résultats probants, parfois impressionnants, en particulier dans la maîtrise de la langue française.

Concernant leur rapport à l'argent, ces jeunes femmes ne percevant pas d'allocations familiales, elles n'ont pas à verser de participation financière (comme les autres jeunes mères, qui disposent de revenus et donc, d'un pouvoir d'achat qui serait déconnecté des réalités sociales sans cette participation mensuelle) et se voient au contraire verser 20 € d'argent de poche par semaine par le foyer ; les dépenses pour elles et leur enfant étant entièrement prises en charge.

On peut constater une utilisation plus raisonnable de ces ressources limitées, alors que leurs camarades peuvent être en difficulté pour gérer une allocation d'un montant très supérieur. On constate également que la question de l'argent n'est pas primordiale pour les jeunes femmes sans papiers, qui ne revendiquent pas d'en disposer davantage.

De fait, l'observation de la situation des jeunes femmes sans papiers autorise le constat paradoxal que des contraintes de scolarisation plus fortes et des ressources financières limitées, placent ces adolescentes dans une situation éducative plus favorable.

Ces facteurs qui les éloignent de la norme de leurs camarades en situation régulière, les rapprochent de la norme des adolescentes de leur âge sans enfants.

Mais la situation de « sans papiers » est d'abord une source d'angoisse très profonde pour ces jeunes mères qui ressentent un grand sentiment d'impuissance face aux démarches de régularisation.

L'une d'entre elles s'est vue désigner un tuteur dans sa parentèle. Ce qui aurait pu être la chance de voir ses problèmes traités par une personne de confiance, est devenu un problème dans la mesure où cette personne s'est révélée insuffisamment responsable pour l'accompagner dans ses démarches, manquant les rendez-vous qui auraient permis une évolution positive.

Une autre a bénéficié d'une tutelle de l'ASE, ce qui a permis un accompagnement parfois ressenti comme moins proche. La jeune femme s'est sentie impuissante sur ces questions dans la mesure où à chaque fois qu'elle interpellait « son » éducateur, il lui était répondu que toutes les démarches étaient gelées jusqu'à sa majorité. L'attente était pour elle très difficilement supportable, sans qu'il soit toujours possible de relayer l'explication.

Enfin, la question de l'orientation de ces jeunes femmes au moment de leur majorité pose un grand problème : la plupart des foyers accueillant des majeurs ne peuvent les accueillir en situation irrégulière.

Les services sociaux dans leur ensemble sont souvent démunis pour proposer des solutions acceptables pour les jeunes mères, par conséquent durables.

Certaines se voient exceptionnellement proposer une famille d'accueil. L'une d'entre elles s'est retrouvée sans autre solution que celle-là, alors qu'elle refusait cette hypothèse ressentie comme une régression.

Une autre s'est vu proposer un *contrat jeune majeur* et a été renvoyée dans sa famille, auprès du tuteur qui l'avait délaissée avant son placement.

Une orientation satisfaisante a pu être mise en œuvre par le foyer avec l'accord des services de l'ASE, solution de transition pendant laquelle la jeune mère et sa fille sont retournées dans la famille qui les avait accueillies pendant des vacances d'été.

Cette solution a été possible grâce à la conjonction des facteurs suivants : la famille d'accueil était prête à accueillir la jeune et sa fille pendant plusieurs mois, la jeune femme souhaitait quitter la région parisienne, le père de l'enfant n'était pas opposé à une prise de distance temporaire avec sa fille, une

solution de scolarisation a été trouvée à proximité du lieu d'accueil. Autant de facteurs favorables sont rarement réunis. Et ce travail d'accompagnement externalisé particulièrement chronophage, ne pourrait être systématisé par l'équipe éducative nécessairement centrée sur l'encadrement d'un collectif.

On le voit, la situation des jeunes femmes sans papiers, mériterait une meilleure prise en charge, particulièrement lors des temps de transition, pour rendre effective : « *les modalités de coordination en amont, en cours et en fin de mesure, aux fins de garantir la continuité et la cohérence des actions menées.* » (art. L221-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, complété par l'article 18 de la loi 293 du 5 mars 2007)

**Foyer « Le Bief »**

4, rue du Moulin 92160 Antony • Téléphone 01.46.68.81.48 • Télécopie 01.46.66.83.40  
secretariat.lebief@avvej.asso.fr

Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes • Reconnue d'Utilité Publique • Groupement Vers la Vie • [www.avvej.asso.fr](http://www.avvej.asso.fr)